

Réf: Dossier N° 035719

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « BIO- VOLAILLE »

Siège social Abidjan, Yopougon, ANDOKOI, Lot 111, Ilot 12

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 31/08/2021 , et enregistrés au CEPICI le 01/08/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BIO- VOLAILLE »

Objet : ELEVAGE; DIVERS. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Yopougon, ANDOKOI, Lot 111, Ilot 12

Dirigeant(s) : M COULIBALY SOULEYMANE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-05035 du 08/09/2021 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°24812/GTCA/RC/2021 du 08/09/2021



Pour Avis

Le CEPICI